



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

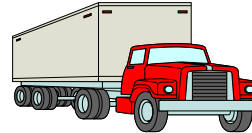
**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **POINT INFORMATION**

Rouen, le 21 mars 2023

Service Prévention Éducation aux Risques et  
Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports  
Exceptionnels



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

# **Restriction de circulation sur la D928 Commune de Neufchâtel-en-Bray (Pont de la Béthune) Limitation de tonnage**

Suite à la fragilisation de cet ouvrage, nous vous informons que l'emprunt du Pont de la Béthune, sur la D928, est interdit à tout convoi supérieur à 44T. Il est recommandé, lors de la conception de vos itinéraires, de sortir de la D928 afin d'emprunter l'A28, sur quelques kilomètres, entre les sorties 8 et 9.

Pour exemple :

[Intersection D928/D1029 jusqu'à Limite dept 76/80 D928/D928 via "ATTENTION" itinéraire complémentaire et non symétrique A28 Entrée échangeur N°9 Sortie N°8](#)

Depuis plusieurs semaines, nous modifions d'ailleurs vos demandes en ce sens pour les convois concernés.

Merci de tenir compte de cette information pour vos futurs transports.

### **RAPPEL :**

**La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.**

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever  
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : [ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /  
13h30-16h30 (du lundi au jeudi)  
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le  
vendredi)

